

L'Anse-Saint-Jean, le 5 mai 2025.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 5 mai 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :                    Monsieur Richard Perron  
   Monsieur Michel Boudreault  
   Monsieur Carl Brassard  
   Monsieur Yvan Côté  
   Monsieur Daniel Boudreault  
   Monsieur Claude Bouchard

Est absent : :    Monsieur Daniel Corbeil

133-2025  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur Richard, Perron, déclare la séance ouverte.

134-2025  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2025 à 19 h 00.
  - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025 à 18 h 00.
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
  - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'avril 2025
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Appui au projet d'hébergement présenté par la Maison d'hébergement le Rivage de la Baie et du Bas-Saguenay.
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1 Nomination d'une fonctionnaire désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la MRC du Fjord-du-Saguenay et l'application du règlement associé.

- 7.2 Règlement d'emprunt 23-409 - Demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins La Baie-Bas-Saguenay.
- 7.3 Maison des Aînés de L'Anse - Contribution financière pour l'entretien du gazon - Été 2025.
- 7.4 Approbation de la lettre d'entente relative à la création de la nouvelle échelle salariale et au changement d'échelon.
- 7.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 25-442 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt de 500 000 \$.
- 7.6 Autorisation de formation à Québec pour la présidente d'élection et la secrétaire d'élection.
- 7.7 Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco énergie 360 de la Fédération Québécoise des municipalités.
- 7.8 Cautionnement en faveur du Camping de L'Anse pour le projet de Restauration et de verdissement des berges d'un montant de 810 000 \$.
- 7.9 Acceptation des avenants de AtkinsRéalis (SNC-Lavalin inc.) pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Demande de branchement au réseau d'aqueduc de la municipalité pour la future propriété située au 40 rue Elmina-Lavoie, lot 6 288 340.

## **9. URBANISME**

- 9.1 Recommandation CCU19-2025 - Demande de permis de rénovation - 47, rue Elmina-Lavoie (6 288 348).
- 9.2 Recommandation CCU20-2025 – Demande de permis de construction – 109, rue de la Providence (6 145 729).
- 9.3 Recommandation CCU21-2025 - Demande de permis de construction - 359, rue Saint-Jean-Baptiste (6 145 042)
- 9.4 Recommandation CCU22-2025 – Demande de dérogation mineure DM2025-002 – 138, rue Saint-Jean-Baptiste (6 145 311).

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Aucun

## **11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Adoption du plan d'action quinquennal (2025-2029) – Fédération des Villages-Relais du Québec.
- 11.2 Haltes festives du Fjord – Quai municipal – Démarche de financement – MRC du Fjord – 7e édition.

## **12. VARIA**

- 12.1 Aucun

## **13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

135-2025

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2025 À 19 H 00.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2025 à 19 h 00.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2025 à 19 h 00.

136-2025

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025 À 18 H 00.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025 à 18 h 00.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025 à 18 h 00.

137-2025

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'AVRIL 2025

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2025 au montant de 371 904.87\$ et des paiements directs au montant de 2 549.97\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

138-2025

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois d'avril 2025 au montant de 246.75\$.

139-2025

APPUI AU PROJET D'HÉBERGEMENT PRÉSENTÉ PAR LA MAISON D'HÉBERGEMENT LE RIVAGE DE LA BAIE ET DU BAS-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de la personne (article 1);

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière conjugale;

CONSIDÉRANT que des femmes du Bas-Saguenay hésitent à demander de l'hébergement, car cela signifie de devoir quitter leur village, leur réseau social et l'école;

CONSIDÉRANT que les enfants ont besoin de stabilité et de sécurité et que le fait de pouvoir bénéficier d'un hébergement dans leur milieu sera bénéfique pour eux puisque cela engendrerait moins de changements;

CONSIDÉRANT que depuis 4 ans, la Maison le Rivage, offre des services externes (sans hébergement) dans le Bas-Saguenay et se déplace afin de rencontrer les femmes et leur offrir des services de suivi externe en violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'une intervenante jeunesse s'est ajoutée aux services offerts par le Rivage pour les jeunes du Bas-Saguenay de moins de 18 ans exposés à la violence conjugale;

CONSIDÉRANT la volonté de la Maison le Rivage d'ouvrir un hébergement sécuritaire temporaire au Bas-Saguenay tout en offrant du soutien psycho-social et de l'accompagnement aux femmes et enfants hébergés;

CONSIDÉRANT que le projet d'hébergement proposé par la Maison d'hébergement le Rivage de La Baie et du Bas-Saguenay offre une piste de solution afin d'assurer la sécurité des femmes et enfants violentés provenant du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, nous avons adopté une résolution nous proclamant « Municipalité alliée contre la violence conjugale »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Maison d'hébergement Le Rivage de La Baie et du Bas-Saguenay visant à mettre en place un hébergement sécuritaire pour les femmes et les enfants victimes de violence résidant dans le Bas-Saguenay ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean donne son appui moral au projet d'hébergement présenté par la Maison d'hébergement le Rivage de la Baie et du Bas-Saguenay.

140-2025

NOMINATION D'UNE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL POUR LA GESTION DES COURS D'EAU DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET L'APPLICATION DU RÈGLEMENT ASSOCIÉ.

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que défini par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales ((L.Q. 2005 chapitre 6) ci-après citée la Loi);

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre une MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec (C-27.1) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le 11 avril 2007 une politique relative à la gestion des cours d'eau en vertu des articles 103 à 109 de la Loi afin de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des cours d'eau de son territoire sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette politique nécessite une entente de délégation avec les municipalités locales, en vertu de l'article 108 de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin 2007, la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 07-235 ayant pour objet de gérer l'écoulement des eaux dans les cours d'eau relevant de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente convenue avec la municipalité et prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Fjord-du-Saguenay requiert de mettre à jour l'identification du fonctionnaire désigné au niveau local et qui sera chargé de l'application de la politique relative à la gestion des cours d'eau et de son règlement;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Madame Valérie Gagné, comme fonctionnaire désigné.e pour l'application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de son règlement sur le territoire de la municipalité L'Anse-Saint-Jean.

141-2025

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 23-409 - DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS LA BAIE-BAS-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 23-409 décrétant une dépense et un emprunt de 3 millions pour l'installation d'un système d'eaux usées dans le secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé ce règlement d'emprunt en date du 14 mars 2025;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, dans l'attente du financement permanent du règlement 23-409, la Municipalité procède à un emprunt temporaire d'un montant de 3 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de La Baie – Bas-Saguenay.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cet emprunt.

142-2025

MAISON DES AÎNÉS DE L'ANSE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU GAZON - ÉTÉ 2025.

CONSIDÉRANT QUE la résidence Les Aînés de L'Anse s'est retrouvée en situation précaire à la suite de l'annonce de sa fermeture;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été adressée à la Municipalité pour l'obtention d'une contribution financière visant l'entretien du gazon pour la saison estivale 2025;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière au montant de 483.00 \$ pour l'entretien du gazon de la résidence Les Aînés de L'Anse pour la saison estivale 2025.

143-2025

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION DE LA NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE ET AU CHANGEMENT D'ÉCHELON.

CONSIDÉRANT QUE les parties, soit la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4323, ont finalisé l'exercice d'évaluation des emplois ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entériné, par résolution en date du 9 septembre 2024, le plan d'évaluation des emplois et l'implantation de la nouvelle structure salariale ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu, par lettre d'entente numéro 2025-01, de la création d'une nouvelle échelle salariale applicable pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027, ainsi que des modalités de progression des échelons ;

CONSIDÉRANT QUE le changement d'échelon sera effectué tous les douze (12) mois consécutifs de travail pour chaque salarié et que les périodes de travail effectuées par un salarié temporaire seront cumulées aux fins de cette progression ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la Lettre d'entente numéro 2025-01 intervenue entre la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4323 ;

D'autoriser le maire, M. Richard Perron, et la directrice générale, Mme Annick Boudreault, à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Municipalité.

144-2025

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 25-442 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 25-442 intitulé « Règlement 25-442 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt de 500 000 »;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a eu lieu le 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 25-442 est de 1203;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 132;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes reçues est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 25-442 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 25-442 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt de 500 000 \$, par la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Boudreault.

145-2025

AUTORISATION DE FORMATION À QUÉBEC POUR LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales doivent se tenir en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la formation dispensée par Élection Québec est essentielle pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE cette formation se tiendra à Québec les 15 et 16 mai 2025;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mesdames Annick Boudreault et Anne Tremblay à participer à la formation offerte par Élection Québec les 15 et 16 mai 2025 à Québec;

D'AUTORISER également le remboursement des frais au déplacement, d'hébergement et de repas, conformément au règlement 23-415.

146-2025

AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean autorise la direction générale à :

- Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

147-2025

CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DU CAMPING DE L'ANSE POUR LE PROJET DE RESTAURATION ET DE VERDISSEMENT DES BERGES D'UN MONTANT DE 810 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a mandaté Environnement CA pour caractériser l'environnement côtier le long de la rue Saint-Jean-Baptiste, entre le Camping de L'Anse et la Marina de L'Anse, afin d'identifier les segments vulnérables face aux aléas (2017);

CONSIDÉRANT QUE le Camping de L'Anse a également mandaté Environnement CA pour caractériser l'environnement et évaluer l'évolution de la dynamique hydrogéomorphologique du secteur du Camping municipal (2023);

CONSIDÉRANT l'augmentation des événements liés aux changements climatiques et l'altération du muret en place, il est proposé de stabiliser à court terme les berges du Camping municipal afin de protéger les infrastructures publiques existantes;

CONSIDÉRANT la démarche de financement auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Résilience en milieu riverain de L'Anse-Saint-Jean (dossier 3000152-2023) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du Code municipal autorise toute municipalité à se porter caution pour une institution, une société ou une personne morale poursuivant des objectifs définis au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le cautionnement pour un montant de 810 000 \$, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET QUE le Camping de L'Anse s'engage, si la municipalité obtient l'autorisation ministérielle pour son projet, à assumer tous les coûts admissibles et non-admissibles liés à la restauration et au verdissement des berges affectées, y compris tout dépassement budgétaire, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement réalisé;

ET autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution et la gouvernance du projet Restauration et verdissement des berges du camping de L'Anse en partenariat avec le département des travaux publics.

148-2025

ACCEPTATION DES AVENANTS DE ATKINSRÉALIS (SNC-LAVALIN INC.) POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR VILLAGE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des avenants de SNC-Lavalin inc. concernant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progex inc. pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise les avenants de AtkinsRéalisis (SNC-Lavalin inc.) représentant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progex inc. pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village.

691556-4000-63NV-0062 au montant de 895.00 \$ avant taxes pour = Travaux de modification en plomberie afin de rendre fonctionnel le puits d'eau du bâtiment de services des étangs aérés. Cet avenant est complémentaire à l'avenant 691556-4000-63NV-0061.

149-2025

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA FUTURE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 40 RUE ELMINA-LAVOIE, LOT 6 288 340.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal a été déposée auprès du service des travaux publics pour une future résidence qui sera construite au 40 rue Elmina-Lavoie, lot 6 635 662;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc municipal pour la future résidence située au 40 rue Elmina-Lavoie, lot 6 288 340, conformément au règlement 22-394 établissant la tarification pour le branchement aux services municipaux.

150-2025

RECOMMANDATION CCU19-2025 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - 47, RUE ELMINA-LAVOIE (6 288 348).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été déposée pour la résidence située au 47, rue Elmina-Lavoie (6 288 348);

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le changement de couleur du revêtement extérieur de la résidence, et que la nouvelle couleur est conforme aux dispositions du PIIA du secteur Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation concerne le changement de couleur du revêtement extérieur pour la résidence située au 47, rue Elmina-Lavoie (6 288 348).

151-2025

RECOMMANDATION CCU20-2025 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – 109, RUE DE LA PROVIDENCE (6 145 729).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée pour la construction d'un garage au 109, rue de la Providence (6 145 729);

CONSIDÉRANT QUE cette demande construction est conforme aux dispositions du PIIA du secteur du Faubourg;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis construction d'un garage au 109, rue de la Providence (6 145 729).

152-2025

RECOMMANDATION CCU21-2025 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – 359, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (6 145 042).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée pour la reconstruction de la remise existante située au 359, rue Saint-Jean-Baptiste (6 145 042);

CONSIDÉRANT QUE la remise actuelle n'est plus sécuritaire et doit être démolie;

CONSIDÉRANT QUE la remise bénéficie d'un droit acquis quant à son implantation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis pour la reconstruction de la remise existante située au 359, rue Saint-Jean-Baptiste (6 145 042), conditionnellement à ce que l'implantation de la nouvelle remise soit identique à celle de la remise actuelle.

153-2025

RECOMMANDATION CCU22-2025 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2025-002 – 138, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (6 145 311).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure, portant le numéro DM2025-002, a été soumise auprès du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser les marges suivantes pour des bâtiments déjà construits :

- réduire la marge arrière à 6,7 mètres, alors que le Règlement de zonage no 19-353 exige une distance minimale de 7 mètres pour un bâtiment principal ;
- réduire la marge arrière à 0,38 mètre, alors que le même règlement exige 0,6 mètre pour un bâtiment complémentaire ;
- réduire la marge latérale à 0,32 mètre, alors que le règlement exige également 0,6 mètre pour un bâtiment complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour faciliter la vente de l'immeuble existant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DM2025-002, afin de permettre :

- une marge arrière de 6,7 mètres au lieu de 7 mètres pour le bâtiment principal ;
- une marge arrière de 0,38 mètre au lieu de 0,6 mètre pour un bâtiment complémentaire ;
- une marge latérale de 0,32 mètre au lieu de 0,6 mètre pour un bâtiment complémentaire

le tout concernant les bâtiments situés au 138, rue Saint-Jean-Baptiste (6 145 311).

154-2025

ADOPTION DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (2025-2029) – FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean fait partie des 48 Villages-Relais du Québec;

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un plan d'action pour les 5 prochaines années – engagement municipal auprès de la Fédération des Villages-Relais du Québec et conséquemment la nécessité de procéder à son adoption;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt du plan d'action quinquennal pour la Fédération des Villages-Relais du Québec.

155-2025

HALTES FESTIVES DU FJORD – QUAI MUNICIPAL – DÉMARCHE DE FINANCEMENT – MRC DU FJORD – 7E ÉDITION.

CONSIDÉRANT les résultats probants et les retombées économiques en matière de rayonnement et de mise en marché de proximité de produits de spécialités, de terroirs ou de saveurs boréales;

CONSIDÉRANT la pérennité de mise en marché de ces produits sous l'image de marque de la zone boréale, ainsi que le positionnement stratégique de L'Anse-Saint-Jean sur l'échiquier régional grâce à la carte des Expériences agrotouristiques;

CONSIDÉRANT le partenariat musical établi et la synchronisation avec la 1re édition du festival RésonAnse, ainsi qu'avec la 3e édition de l'Ultra Trail Fjord;

CONSIDÉRANT la tenue de la 7e édition des Haltes festives du Fjord au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean prévue aux dates suivantes : 21-22 juin, 19-20 juillet et 09-10 août 2025;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser notre directeur du développement économique et communautaire à entreprendre une démarche de financement au montant 7 785 \$, dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

### RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

#### Monsieur Daniel Boudreault

La Fête des voisins aura lieu le 31 mai prochain dans le stationnement de l'Auberge du Camp de Base. Les personnes souhaitant réserver une table sont invitées à communiquer avec la Municipalité et à s'adresser à Madame Cynthia Castonguay.

#### Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous parle de la piste cyclable et invite la population à signaler tout bris qu'elle pourrait y constater.

#### Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron informe la population qu'une séance d'information se tiendra le samedi 17 mai à 10 h, au centre communautaire La Petite École, afin de présenter le déroulement du processus.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

156-2025

### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 42.

---

Madame Annick Boudreault,  
Directrice générale / Greffière-trésorière

---

Monsieur Richard Perron, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*